

10 mar 2021 -14:59

Communiqué de presse de la CIM Santé publique et du Commissariat Corona au gouvernement

Les préparatifs de la vaccination des groupes à risque en phase finale

La Conférence Interministérielle de Santé Publique (CIM) s'est réunie à nouveau aujourd'hui pour traiter de la pandémie de COVID-19.

Comorbidités

Le 3 février, la CIM, sur avis du Conseil Supérieur de la Santé et de la Task Force sur la vaccination, a déjà déterminé la liste des groupes à risque qui pourront recevoir leur vaccin en priorité lors de la phase 1B de la campagne. Tout est actuellement mis en œuvre pour que cette phase soit opérationnelle dès le 2 avril. Les accords avec les mutuelles ont été conclus, les logiciels des médecins généralistes sont prêts et les aspects techniques et juridiques sont en cours de finalisation. Ainsi, ces patients qui présentent un risque accru de maladie grave, d'hospitalisation ou même de décès seront plus rapidement protégés. La CIM met ainsi en œuvre une politique fondée sur des données cliniques et scientifiques solides et répond aux demandes de nombreuses associations de patients.

35 jours entre la première et la deuxième dose du vaccin Pfizer/BioNTech

Le Conseil Supérieur de la Santé avait déjà recommandé 35 jours (maximum) entre la première et la deuxième dose du vaccin Pfizer/BioNTech (au lieu de 21 jours). Les analyses de l'AFMPS et de l'European Medicines Agency ont montré que cela ne pose pas non plus de problèmes juridiques. La CIM a donc accepté la proposition de la Task Force de fournir ce timeline pour ce vaccin. Cela permettra de disposer de vaccins supplémentaires de manière ponctuelle et d'accélérer une fois de plus la campagne de vaccination.

Ce communiqué de presse a été préparé au nom des Ministres suivants qui forment ensemble la Conférence interministérielle Santé publique:

- Frank Vandenbroucke - État fédéral
- Wouter Beke - Flandre
- Christie Morreale - Région wallonne
- Valérie Glatigny - Communauté française
- Bénédicte Linard - Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande

- Antonios Antoniadis - Communauté germanophone,

et Pedro Facon, le Commissariat Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle de Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be